

Fiscalité du numérique

Petit déjeuner en présence de Nicolas Colin, co-auteur du rapport sur la fiscalité du numérique

Jeudi 7 février 2013 – Siège de Viadeo 30, rue de la Victoire – 75009 Paris

Problématique

Les discussions actuelles sur la fiscalité du numérique proviennent en grande partie d'une volonté affichée et revendiquée de taxer les « géants » américains du net. L'optimisation fiscale n'est pas l'apanage des entreprises étrangères du numérique puisque les sociétés du CAC40 payent en moyenne 8% d'impôt sur les sociétés (le taux légal étant de 33%). Toutefois, le secteur du numérique est un secteur en croissance qui abolit, plus que les autres, les frontières nationales et intrigue le législateur tout comme Bercy.

Comment établir l'équité fiscale ? Le numérique doit-il inciter à repenser la fiscalité ? Quelles sont les marges de manœuvre françaises ? européennes ?

Le sujet est particulièrement d'actualité : le Gouvernement a demandé à Nicolas Colin et Pierre Collin de réfléchir au sujet. Ils ont rendu leur copie en janvier 2013, les arbitrages ne sont pas encore rendus. Par ailleurs, le conflit qui opposait Google et les éditeurs de presse français s'est soldé le week-end dernier par l'annonce d'un fonds d'aide à la numérisation du secteur, à hauteur de 60 millions d'euros.

Rapport Colin & Collin

- Lien vers le rapport : http://www.economie.gouv.fr/files/rapport-fiscalite-du-numerique_2013.pdf
- Grandes lignes du rapport :

Nouvelles formes de création de valeur

Le numérique bouleverse la façon dont les entreprises créent de la valeur. A nouvelles formes de créations de valeur doivent correspondre de nouvelles mesures et de nouvelles formes d'imposition.

Ce qui peut caractériser l'économie numérique, c'est l'exploitation des données qui relève en grande partie de ce que les auteurs appellent le « travail gratuit » c'est-à-dire par la fourniture de ces données par les utilisateurs.

Cette forme de travail gratuit, intelligemment capté par les entreprises ayant mis en place

des outils intelligents pour l'agréger et le prolonger, n'a pas de contrepartie monétaire : c'est donc de la valeur ajoutée captée par les entreprises du numérique.

Stratégies fiscales

De nombreuses entreprises du numérique ont adopté des stratégies d'optimisation fiscale très élaborées leur permettant de payer un très faible impôt. En dehors du pays du siège des entreprises, des territoires peuvent lever l'impôt en cas de présence d'un « établissement stable » dont la définition n'est pas adaptée à l'économie numérique. En outre, le dumping ou compétition entre Etats bloque les stratégies d'harmonisation fiscale. Tout cela est surtout vrai pour l'impôt sur les sociétés car la taxe sur la valeur ajoutée est plus facilement appréhendable en Europe. Toutefois, la mise en place des accords européens rencontre des difficultés techniques et s'étend jusqu'en 2019.

Risques

Les auteurs mettent en garde contre un double inconvénient :

- Une nouvelle valeur ajoutée non imposée, créée par des intermédiaires
- Une pression des prix vers le bas due à la concurrence de ces intermédiaires, sur des modèles d'affaires qui eux, sont taxés

Au final, le manque à gagner pour l'Etat est problématique.

Opportunités

Toutefois, l'économie numérique présente une opportunité pour l'économie et les finances de la France si 2 conditions sont réunies :

- Un accompagnement et un encouragement au développement « organique » de l'économie numérique dans l'hexagone ;
- Une diffusion encouragée et amplifiée des gains de compétitivité réalisés par l'économie numérique dans le reste de l'économie

Recommandations

- 1. « Recouvrer le pouvoir d'imposer les bénéfices qui sont réalisés sur le territoire par les entreprises de l'économie numérique »**

Cette proposition nécessite de réformer l'IS en prenant en compte les nouvelles formes de création de valeur ajoutée, notamment le « travail gratuit ». C'est au niveau européen et international (OCDE) qu'il convient d'agir. Un établissement stable doit notamment pouvoir être défini en partie grâce à l'exploitation de données fournies par les utilisateurs d'un pays.

- 2. « Dans l'intervalle, créer une fiscalité liée à l'exploitation des données issues du suivi régulier et systématique de l'activité des utilisateurs sur le territoire »**

Cette proposition s'inspire du principe de pollueur-payeur. La pollution, c'est la « rétention » des données. La taxe envisagée serait ainsi dégressive à raison de la redistribution des données collectées par les entreprises.

3. « Créer un environnement fiscal favorable à l'émergence d'entreprises nouvelles en réformant la fiscalité de la R&D et du financement par le marché.

- Redéfinir la R&D à l'heure du numérique
- Simplifier les CIR et statut JEI
- Inciter le « financement de l'économie numérique par le marché »

Quelques liens d'actualités :

- Accord Google-éditeurs de presse : Le Nouvel Observateur « Ce que dit l'accord entre Google et la presse »
<http://tempsreel.nouvelobs.com/medias/20130201.OBS7532/remuneration-des-editeurs-google-et-paris-ont-trouve-un-accord.html>
- La Tribune : « Fiscaliser les données, l'idée (trop ?) ambitieuse du rapport Collin et Colin : <http://www.latribune.fr/technos-medias/internet/20130118trib000743453/fiscaliser-les-donnees-l-idee-trop-ambitieuse-du-rapport-colin-et-collin.html>
- Blog d'Henri Verdier : <http://www.henriverdier.com/2013/01/rapport-colin-collin-de-la.html>
- Blog d'Authueil : <http://authueil.org/?2013/01/28/2107-rapport-colin-collin>
- BFM TV : « Le rapport Colin & Collin dézingue la taxe Google » :
<http://www.bfmtv.com/economie/rapport-colin-and-collin-dezingue-taxe-google-427832.html>